

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CCAS DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le dix-huit mars deux mil vingt-cinq.

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : M. Thierry BONTE – Mme Dominique QUINART – M. Christophe GAQUIERE – Mme Nathalie MASSON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY – Mme Christiane MEURILLON – M. Jean-Paul COCQUEEL – Mme France DECLERCK – Mme Isabelle VERGER – M. Philippe MAZELIE – Mme Thérèse DUPONT.

Absents excusés : M. Bruno POLLEZ (pouvoir à M. Christophe GAQUIERE) – Mme Anne-Sophie LIAGRE (pouvoir à M. Jean-Paul COCQUEEL).

Secrétaire de séance : M. Philippe MAZELIE.

N° 2025-06 - Objet : Renouvellement du partenariat avec la Sauvegarde du Nord.

Rapporteur : Monsieur le Président.

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2024-06 du 9 avril 2024 par laquelle le conseil d'administration décidait de conclure une convention avec la Sauvegarde du Nord, 199/201 rue Colbert, Centre Vauban, Immeuble Lille, 59045 Lille cédex, afin de mieux structurer et renforcer l'action sociale du CCAS auprès des habitants de Verlinghem.

Monsieur le Président propose de renouveler le partenariat avec la Sauvegarde du Nord à compter du 1^{er} juin 2025 jusqu'au 31 mai 2026.

Ce partenariat se traduirait par le déploiement de 220 heures de prestations d'accompagnement d'un travailleur social du Service d'Insertion Sociale par l'Accompagnement à l'Autonomie (SISAA), service du pôle Inclusion Sociale de la Sauvegarde du Nord :

- 100 heures de permanences en mairie.
- 120 heures d'accompagnements individualisés, mobilisables pour accompagner les situations repérées et complexes directement au logement des personnes ou dans l'accompagnement de démarches nécessaires à mettre en place. Ce sera également à cette occasion, et en fonction des besoins repérés, que le travailleur social de référence, pourra solliciter des professionnels d'autres pôles de la Sauvegarde du Nord.

Ces actions, auprès des personnes en difficultés, visent à élaborer un diagnostic, proposer un accompagnement social individuel et personnel, et à orienter vers des partenaires adaptés. Tout ceci dans le but :

- D'aider la personne à lever les freins à l'emploi (santé, logement, mobilité, souffrance psychique...);
- D'aller à la rencontre des personnes au domicile, dans des lieux de proximité de leur domicile ;
- D'établir avec la personne un diagnostic ;
- D'établir avec elle les priorités des démarches à effectuer ;
- De rechercher et mettre en œuvre les solutions adaptées ;
- D'accompagner la personne dans l'accès ou le maintien de ses droits ;
- D'amener la personne à identifier ses potentialités ;
- Accroître l'autonomie ;
- Faire émerger chez la personne son désir de changement ;
- D'accompagner physiquement les personnes dans leurs démarches (santé, logement, droits...);
- De favoriser le lien social, la démarche citoyenne ;
- Favoriser le bien-être et la santé ;
- D'orienter vers les partenaires adaptés.

Le coût de l'intervention de la Sauvegarde du Nord s'élève à 11 442,00 € pour les 220 heures d'accompagnement.

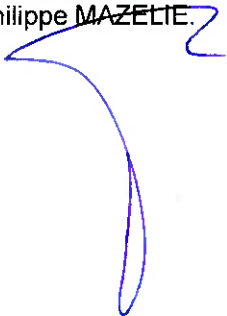
Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Approuve le renouvellement du partenariat avec la Sauvegarde du Nord dans les conditions précitées à compter du 1^{er} juin 2025 jusqu'au 31 mai 2026 pour 220 heures d'accompagnement définies dans les conditions ci-dessus ;**
- **Approuve les conditions financières sur la base annuelle de 11 442,00 € TTC ;**
- **Autorise Monsieur le Président à la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la présente décision.**

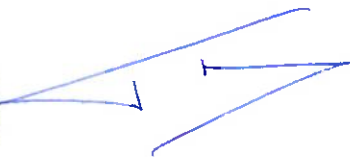
Le secrétaire de séance,
Philippe MAZELTE.



Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Le Président,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la transmission en
Préfecture le ..04/04/2025
et la publication le ..05/04/2025
Le Président, Thierry BONTE.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2025_06
Objet :	Renouvellement du partenariat avec la Sauvegarde du
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-265906115-20250401-DEL_2025_06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-265906115-20250401-DEL_2025_06-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del_ccas_2025_06.pdf Nom métier : 99_DE-059-265906115-20250401-DEL_2025_06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	78.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Conv_part_ccas_sauv_nord_2025_2026.pdf Nom métier : 99_DE-059-265906115-20250401-DEL_2025_06-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	949.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2025 à 14h41min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2025 à 14h41min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2025 à 14h41min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2025 à 14h41min46s	Reçu par le MI le 2025-04-04